

 Réseau Onco-normand

Développer la coordination entre les différents acteurs impliqués en cancérologie et l'harmonisation des pratiques.

 Carsat
Retraite
& Santé
au travail
Normandie SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance
Maladie
Service social
Normandie

LIEU D'INTERVENTION – SITE - TERRITOIRE

Le service social de la CARSAT Normandie couvre l'intégralité du territoire normand. Il comprend 92 assistants sociaux répartis sur 5 départements. Les 6 unités de principales sont implantées dans les CPAM auxquelles s'ajoutent 9 unités décentralisées. Pour offrir ses services au plus près des assurés sociaux, en complément des accueils en unité, les entretiens sociaux peuvent être réalisés dans 121 points d'accueils. Les professionnels peuvent également rencontrer les personnes à domicile lorsque la dépendance liée à la maladie est importante ou en cas de grande précarité socio-économique.

PUBLIC CONCERNE

Le service social intervient auprès des assurés sociaux du régime général et des ayants-droits ; confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie.

PRESTATIONS PROPOSEES (RESUME DE L'ACTIVITE)

Ses missions et priorités d'intervention sont définies conjointement par les Caisses Nationales d'Assurance Maladie et d'Assurance Vieillesse conformément à la circulaire du 21 juin 2007, complétée par la circulaire du 19 décembre 2011. Le service social apporte une aide globale d'ordre psycho-social, matériel, professionnel, aux personnes en difficultés, confrontées ou susceptibles de l'être à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou fragilisation sociale. Les interventions sont menées dans 3 domaines :

- **Accès aux soins et droit à la santé des personnes en situation de précarité,**
- **Prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés,**
- **Prévention et/ou traitement social de la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées et/ou âgées.**

En 2014-2017, les programmes confiés sont les suivants :

- Prévenir les risques de précarisation médico-sociale et/ou professionnelle des assurés en arrêt de travail long (percevant des indemnités journalières depuis plus de 90 jours).
- Offrir un accompagnement social à la sortie d'hospitalisation
- Accompagner le passage à la retraite des assurés en situations de fragilité économique et sociale
- Mettre en place un parcours prévention santé pour les publics fragilisés
- Soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité pour le recours aux soins
- Offrir un accompagnement social aux assurés malades : pathologies lourdes et invalidantes.

L'accompagnement des personnes malades et de leurs proches s'inscrit pleinement dans plusieurs de ces programmes.

La prévention de la précarisation liée à un arrêt de travail long, le maintien des droits sociaux permettant la poursuite des soins en ambulatoire, l'aménagement des conditions de vie favorables à la santé, la préservation, de l'activité professionnelle et/ou de l'employabilité, le retour à domicile dans de bonnes conditions, la prévention de la perte d'autonomie évitable, le soutien aux proches, le maintien du lien social sont des objectifs habituels des interventions sociales menées par les professionnels du service social.

Outre les entretiens sociaux individuels d'information-conseil et d'accompagnement social, le service social propose des réunions d'informations collectives et des actions de travail social collectif (groupes).

Citons pour les réunions collectives : les réunions d'information proposées aux assurés en arrêt de travail long, aux personnes passant en invalidité, aux personnes malades et/ou en situation de précarité passant prochainement à la retraite.

Concernant les actions de groupe, on recensera : des groupes d'entraide et de soutien aux malades, des ateliers concernant la remobilisation et le retour à l'emploi, des groupes de «nouveaux invalides», des parcours préventions santé pour les personnes les plus éloignées du soin et du système, des groupes «activité physiques et santé», etc...

Le service social CARSAT accompagne des assurés dont la situation est évolutive au plan de la santé. Ces accompagnements sociaux peuvent nécessiter la collaboration, l'intervention d'autres acteurs. Des orientations et réorientations accompagnées pourront également être effectuées au regard du contexte (hospitalisation) et de l'évolution de la situation (ex : accompagnement de fin de vie, etc...). Le travail en partenariat permet d'offrir un accompagnement adapté à la situation de la personne.

MODE D'ACCES (GRATUITE/PRESCRIPTION MEDICAL...)

Suite à offre de service : Une proposition de rencontre est faite par courrier postal à toutes personnes en d'arrêt maladie depuis 3 mois et aux personnes qui passent en invalidité. Les personnes sont identifiées grâce à une requête transmise par la CPAM.

Suite à signalement : les personnes peuvent être orientées vers le service social à partir d'un signalement issu :

- d'un partenaire intra institutionnel (le service médical de l'assurance maladie quand l'assuré a rencontré le médecin conseil, la CPAM si la personne nécessite de recourir au service social de la Carsat)
- d'un partenaire extra-institutionnel (ex : service social / service de soins des établissements de santé sur le volet «accompagnement à la sortie d'hospitalisation et au retour à domicile»). Cette liste n'étant pas exhaustive.

Suite à contact direct : La personne peut se rapprocher spontanément du service social. Au regard de sa situation, elle sera accompagnée par le service social ou pourra être orientée / réorientée vers le bon interlocuteur si le service social CARSAT ne peut y répondre (ex : assuré d'un autre régime, demande ne relevant pas de ses missions, etc...).

Contacts :

LE SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT

Calvados : 02 31 46 99 10

Eure : 02 76 38 60 01

Manche : 02 50 48 70 12

Orne : 02 33 82 20 65

Seine-Maritime Rouen : 02 32 18 45 33

Le Havre : 02 32 74 07 81

Dieppe 02 76 37 50 01

SITE INTERNET DE LA CARSAT : [Salariés - Le service social régional](#)